



L'Association des journalistes conséquents et professionnels (AJCP) a dénoncé, lundi, le communiqué du ministère de la Justice et de la Sécurité publique qui avait informé qu'un secteur hostile aux élections planifiait d' [assassiner le journaliste de Caraïbes FM, Jean Monard Metellus](#) . Selon le secrétaire général de l'AJCP, Esaue César, ce communiqué est suspect, en raison qu'il détiendrait une « intimidation voilée » et que les autorités, bien qu'elles disent avoir été informées de certains éléments du plan d'assassinat, n'aient adopté de dispositions afin de le contrer.

M. César croit que cette note est une manière pour le gouvernement de contraindre le journaliste à partir en exil, en raison de ses prises de position, souvent défavorable au pouvoir en place.

« Aujourd'hui, nous sommes à l'ère démocratique, aucun journaliste ne va partir en exil », a déclaré le secrétaire général de l'AJCP.

« Nous disons non à l'exil forcé, non à l'intimidation voilée », a scandé Esaue César, qui appelle les commissions justice et sécurité du Parlement à prendre rapidement des dispositions pour interpellier le ministre de la Justice, Jean Renel Sanon pour incompétence.

Pour sa part, le journaliste, Jean Monard Metellus, qui intervenait sur les ondes d'une station de radio, a dénoncé la légèreté qui, dit-il, existe dans cette affaire. M. Metellus se demande si cette démarche ne justifie pas une campagne de répression à l'avenir, ou encore un complot dont les coupables ont été désignés à l'avance.

Le ministère avait informé que l'action publique allait être mise en mouvement contre plusieurs individus qui se seraient réunis à l'avenue Poupelard, jeudi dernier, pour tenter de planifier l'assassinat du journaliste, toutefois aucune action concrète (entre autres des arrestations) n'a été faite, avons-nous appris.

Rappelons que, selon la note, l'assassinat du journaliste vedette de l'émission « Ranmase » aurait été confiée à deux (2) motards, moyennant la somme de dix (10) mille dollars. Le Commissaire du gouvernement près le tribunal de première instance de Port-au-Prince aurait été instruit de mettre l'action publique en mouvement contre ces présumés malfrats. Aussi, des instructions formelles ont été passées aux forces de l'ordre afin de garantir la sécurité du journaliste, avait indiqué la note.